

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260706-DEL_26_07_05-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 11
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

OBJET DE LA DELIBERATION n° 26-07-05

**PERSONNEL COMMUNAL : CADEAUX
POUR DEPARTS DES AGENTS ET AUTRES
EVENEMENTS**

L'an deux mille vingt-six et le six du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 01.07.2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Benoît MAIRE, M. Lionel NICOLAS, Mme Johanna TARDY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme Corinne MOUREAU – BAHRAOUI qui a donné pouvoir à Mme Johanna TARDY pour voter en son nom, Mme Flore RICHARD, excusée, M. Laurent QUEYTAN.

M. Benoît MAIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante ce qui suit :

La commune, afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel communal dans le cadre d'évènements personnels de l'agent tels qu'un départ à la retraite, une mutation, un départ volontaire, une fin de contrat, une naissance, un mariage doit prendre une délibération décidant de l'octroi de présents aux agents (titulaires ou contractuels)

Il est proposé que le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèque cadeau) sera d'une valeur maximum de 500 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau pour les agents en cas de départs ou d'évènements personnels,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe d'offrir un cadeau aux agents titulaires ou contractuels dans le cadre d'évènements tels que départs en retraite, mutation, départ volontaire, fin de contrat, naissance, mariage d'un montant maximum de 500 €,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération,
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au compte 623 du budget communal pour ces dépenses.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



Le Secrétaire de séance,

Benoît MAIRE

